

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 24 mai 2019</b>	<b>N° 2019-271</b>

Convocation du 17 mai 2019

Aujourd'hui vendredi 24 mai 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Alain TURBY  
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Véronique FERREIRA  
Mme Maribel BERNARD à Mme Emmanuelle CUNY  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à M. Gérard DUBOS  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN  
M. Yohan DAVID à M. Guillaume GARRIGUES  
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE  
Mme Dominique IRIART à Mme Chantal CHABBAT  
M. Marc LAFOSSE à Mme Laetitia JARTY-ROY  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Gladys THIEBAULT  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU jusqu'à 10h30  
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Brigitte COLLET à partir de 11h00  
M. Michel VERNEJOUL à M. Jean TOUZEAU à partir de 11h00  
Mme Nathalie DELATTRE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h10  
M. Alain CAZABONNE à M. Jacques BOUTEYRE à partir de 11h15  
M. Nicolas FLORIAN à M. Stéphan DELAUX à partir de 11h30  
Mme Christine BOST à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 11h20  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 11h30  
M. Didier CAZABONNE à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à partir de 11h40  
M. Alain SILVESTRE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 11h40  
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOLET à partir de 12h00  
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h15

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 24 mai 2019</b>	<b><i>Délibération</i></b>
	Direction générale Valorisation du territoire  <b>Direction des coopérations et partenariats métropolitains</b>	<b><i>N° 2019-271</i></b>

---

**Bordeaux métropole coopérative - Protocoles de coopération avec les Villes de Limoges et Mont-de-Marsan agglomération - Décision - Signature**

---

Monsieur Patrick BOBET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La Métropole a enclenché depuis plus de 3 ans un rapprochement avec d'autres territoires, en vue d'optimiser le fonctionnement de son aire d'influence et de tisser des liens de confiance avec d'autres polarités.

C'est tout l'enjeu de la démarche « Bordeaux Métropole coopérative », qui a d'ores et déjà permis de nouer des dynamiques inter-territoriales avec Angoulême en 2016, l'agglomération du Libournais en 2017, puis Val de Garonne agglomération et Saintes en 2018.

Le déploiement de cette dynamique d'alliances territoriales se poursuit avec deux nouveaux protocoles qui sont soumis à votre approbation suite aux échanges en cours depuis quelques mois avec Mont-de-Marsan agglomération et la ville de Limoges.

Cela se matérialise aujourd'hui par deux projets de protocole pluriannuel (2019-2022) de coopération énonçant les grands principes du partenariat et les objectifs de coopération retenus.

Les échanges préparatoires avec la ville de Limoges ont permis d'identifier trois axes de travail autour de la prospective et du développement urbain, de la culture et du patrimoine, et des questions de mobilité.

S'agissant de la coopération avec Mont-de-Marsan, elle s'articule autour des sujets artistiques et muséaux (partenariats entre acteurs culturels, coopérations entre musées, commande artistique...), et de la promotion touristique.

Comme pour les autres protocoles de coopération d'ores et déjà engagés, les actions issues de cette animation territoriale seront soumises à l'approbation d'un Comité de pilotage annuel (élus) et feront l'objet d'un suivi régulier au sein d'un Comité de suivi (technique).

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** l'article L5217-2 du Code général des collectivités locales,

**VU** la loi RCT (Réformes des collectivités locales) n°2010-1563 du 16 décembre 2010,

**VU** la loi MAPTAM (Modernisation de l'action publique territoriale et affirmation des métropoles) n°2014-58 du 27 janvier 2014,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** ces coopérations s'intègrent parfaitement dans la démarche « Bordeaux Métropole coopérative », qui formalise la volonté de développer des liens vertueux entre la Métropole et d'autres territoires,

### **DECIDE**

**Article 1 :** d'approuver le projet de protocole de coopération entre Bordeaux (Métropole et ville) et la ville de Limoges, annexé,

**Article 2 :** d'approuver le projet de protocole de coopération entre Bordeaux (Métropole et ville) et Mont-de-Marsan Agglomération, annexé,

**Article 3 :** d'autoriser Monsieur le Président à signer ces deux protocoles.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur DELLU, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE;

Contre : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 mai 2019

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>28 MAI 2019</b>	Pour expédition conforme,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>28 MAI 2019</b>	le Président,
	Monsieur Patrick BOBET



PROJET

## PROTOCOLE DE COOPERATION

2019-2022

entre

La ville de Limoges,

La ville de Bordeaux

et

Bordeaux Métropole

## **PREAMBULE**

Bordeaux Métropole (780.000 habitants) a engagé depuis 2016 la démarche « Bordeaux métropole coopérative » en vue de tisser des liens de confiance avec d'autres collectivités. Cela a déjà permis de nouer de nombreuses dynamiques inter-territoriales, notamment avec Angoulême, Saintes, les agglomérations du Libournais (Cali) et de Marmande (Val de Garonne).

La Ville de Bordeaux est fortement impliquée dans ces coopérations au titre de ses compétences propres, notamment les politiques artistiques, culturelles et patrimoniales.

A l'est de la Nouvelle-Aquitaine, Limoges assume une responsabilité importante en termes de développement et d'aménagement du territoire. Premier pôle économique du centre-ouest, et deuxième pôle urbain de la Nouvelle-Aquitaine, Limoges (132.600 habitants) est située au cœur d'une aire urbaine de plus de 280.000 habitants et entend conforter son rôle en développant un partenariat efficace et constructif avec Bordeaux. Elle souhaite ainsi s'inscrire dans la démarche Bordeaux métropole coopérative.

Les trois collectivités peuvent donc trouver, au travers de ce cadre de coopération, un moyen d'accentuer la synergie entre leurs territoires dans une ambition d'attractivité complémentaire des territoires et de renforcement de leur rayonnement respectif.

Les échanges préparatoires ont permis d'identifier trois axes de travail :

- > Prospective et développement urbain
- > Culture et patrimoine
- > Mobilité et infrastructures.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

### **ARTICLE 1 – Objet**

La coopération entre Bordeaux (Ville et Métropole) et la ville de Limoges est formalisée par le présent protocole énonçant les axes prioritaires retenus (article 2), arrêtant la gouvernance liée à sa mise en œuvre (article 3) et définissant la durée de l'exercice (article 4).

### **ARTICLE 2 – Axes prioritaires de coopération**

#### **Axe 1 : Prospective et développement urbain**

##### ***Éléments de contexte :***

Limoges a souffert de la perte de son statut de capitale régionale. Désormais en prise avec un territoire dont la gouvernance et les équilibres ont profondément muté, elle a besoin de se doter d'instruments d'analyse, de diagnostic et d'évaluation pour asseoir sa stratégie territoriale et disposer d'une véritable vision prospective. Dans cette perspective, Limoges souhaite la création d'un outil de prospective et de développement.

L'expérience de Bordeaux avec l'agence d'urbanisme a'urba peut être précieuse pour la préfiguration d'un tel outil qui associe des fonctions d'observation et de diagnostic essentiels, et qui articule le court et le long termes. Une telle agence a également une fonction d'intermédiaire pour faciliter le partenariat entre les diverses institutions membres (collectivités territoriales, Région, Département, Etat, université, aéroport, CCI...).

### **Propositions :**

Les parties s'engagent à mener une réflexion pour la réfiguration d'une agence d'urbanisme ou de développement.

Les travaux pourraient être engagés dès 2019 avec une visite à Bordeaux de l'a-urba (découverte des missions, méthodes de travail, etc.) et la constitution d'un groupe de travail associant des équipes de l'agence de l'a-urba. Un accompagnement de l'a-urba pourra être fait en s'appuyant sur l'expertise de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU) dans le cadre du réseau national et des clubs thématiques, et sur les consultations de partenaires.

## **Axe 2 : Culture et patrimoine**

### **Éléments de contexte :**

La culture est essentielle dans la cohésion des territoires, et Limoges entend créer des liens forts avec sa capitale régionale. Limoges possède le deuxième opéra de la région, et ce dernier entretient de bonnes relations partenariales avec l'Opéra national de Bordeaux.

Les deux villes sont labellisées « Ville d'art et d'histoire ». Bordeaux a ouvert un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP), et Limoges souhaite en créer un prochainement. Limoges est, par ailleurs, labellisée « ville créative de l'Unesco » et accueille la biennale *Toques et porcelaine*.

La francophonie est également un enjeu fort, partagé par les deux villes : Festival des francophonies en Limousin, Journées nationales des diasporas africaines à Bordeaux, tradition de rapports avec l'Afrique importante à Limoges comme à Bordeaux, bibliothèque francophone multimédia à Limoges...

### **Propositions :**

#### *A court terme :*

- Dès 2019, sera finalisée la convention associée à la Convention Opéra national de Bordeaux faisant de l'Opéra de Limoges un partenaire de choix : voyage des forces artistiques, coproduction de spectacles...
- Des missions d'études pourront être organisées pour accompagner Limoges dans la création de son CIAP.
- Valoriser et optimiser les actions de chacun (Limoges, Angoulême, Bordeaux...) dans le domaine de la francophonie, notamment en ce qui concerne les relations avec l'Afrique. Associer Limoges lors des Journées nationales des Diasporas africaines 2019 à Bordeaux.

#### *A moyen terme :*

- Musées : profiter des saisons culturelles pour générer des coopérations. Etudier les synergies possibles dans les prochaines éditions (2021, 2023...) notamment entre le Musée des arts décoratifs et du design (MADD) de Bordeaux et le Musée national Adrien Dubouché (porcelaine et céramique) de Limoges.

## **Axe 3 : Mobilité et infrastructures**

### **Éléments de contexte :**

Les parties souhaitent élaborer une approche concertée et une communication commune en matière d'infrastructures et de voies de communication, notamment sur les questions relatives à la N21 (Limoges – Périgueux) et la N147 (Limoges - Poitiers), aux lignes SNCF...

Un barreau autoroutier Limoges-Périgueux-Mussidan-Langon permettrait notamment, dans une logique d'axe européen nord – sud, de désengorger les autoroutes A10 et A63 (et la rocade bordelaise), de réaliser un contournement au large de Bordeaux (sans impact sur les vignobles), tout en constituant une opportunité d'apporter la fibre optique à très haut débit vers Limoges (via l'axe Bordeaux- Limoges - Clermont-Ferrand).

**Propositions :**

- Acter le principe d'une solidarité entre les parties et mener un travail concerté d'influence auprès de la Région, de l'Etat et de la SNCF sur les infrastructures évoquées.
- Initier un groupe de travail et d'influence sur la problématique du grand contournement pour lancer la question de la faisabilité d'un tel projet (en associant éventuellement l'a-urba sur la réflexion concernant l'autoroute du 21ème siècle).

**ARTICLE 3 – Gouvernance**

La coopération entre les deux territoires s'appuiera sur le dispositif de gouvernance suivant :

**> Comité de pilotage**

Co-présidé par le Président de Bordeaux Métropole, le Maire de Bordeaux et le Maire de Limoges (ou leurs représentants), il se réunit une fois par an en présence des élus concernés par les thématiques de la coopération et a pour rôle :

- de s'assurer de l'avancement des actions et valider les résultats obtenus ;
- de proposer le cas échéant de nouveaux axes de coopération ;
- de trancher sur toute question liée à la coopération entre les deux territoires.

Compte tenu des thématiques abordées et des compétences territoriales, ce comité peut associer, le cas échéant, d'autres acteurs territoriaux (collectivités, acteurs locaux...).

**> Comité de suivi**

Co-présidé par les directeurs généraux des services de Bordeaux Métropole, de la Ville de Bordeaux et de la Ville de Limoges (ou leurs représentants), il a pour rôle :

- de s'assurer de la mise en œuvre des décisions du comité de pilotage ;
- de faciliter l'implication des acteurs du territoire ;
- de préparer le Comité de pilotage annuel.

Il se réunit au minimum une fois par an et comprend *a minima* les représentants des directions concernées par les actions à l'ordre du jour, ainsi que des acteurs des territoires (publics ou privés) dont la présence est pertinente selon l'ordre du jour.

Des groupes de travail associant et impliquant les partenaires concernés peuvent être mis en place par le comité de suivi. Ils ont pour principale mission l'engagement et le suivi des actions de coopération.

**ARTICLE 4 – Durée**

La durée du présent protocole est de 3 ans.

Il sera renouvelable sur la base du souhait exprès et partagé des signataires.

A Bordeaux, le

**Emile-Roger Lombertie**  
Maire de Limoges

**Nicolas Florian**  
Maire de Bordeaux

**Patrick Bobet**  
Président de Bordeaux Métropole



PROJET

PROTOCOLE DE COOPERATION

2019-2022

entre

Mont de Marsan Agglomération,  
la ville de Bordeaux

et

Bordeaux Métropole

## **PREAMBULE**

Bordeaux Métropole (780.000 habitants) a engagé depuis 2016 la démarche « Bordeaux métropole coopérative » en vue de tisser des liens de confiance avec d'autres collectivités. Cela a déjà permis de nouer de nombreuses dynamiques inter-territoriales, notamment avec Angoulême, Saintes, les agglomérations du Libournais (Cali) et de Marmande (Val de Garonne).

La Ville de Bordeaux est fortement impliquée dans ces coopérations au titre de ses compétences propres, notamment les politiques artistiques, culturelles et patrimoniales.

Mont de Marsan Agglomération regroupe 18 communes et compte un peu plus de 54.000 habitants. Avec 14% de la population des Landes, elle constitue le deuxième pôle démographique du département juste après l'agglomération du Grand Dax. Outre sa dynamique démographique et sa position de Préfecture des Landes, Mont de Marsan Agglomération dispose d'atouts comme son tissu économique environnant, ses laboratoires de recherche, ses appareils de formation, ses ressources naturelles (agriculture, sylviculture, géothermie...), ses disponibilités foncières et ses forces vives.

Les trois collectivités peuvent donc trouver, au travers de ce cadre de coopération un moyen d'accentuer la synergie entre leurs territoires, tout cela s'inscrivant dans une logique d'attractivité complémentaire et de renforcement de leur rayonnement.

Les échanges ont permis d'identifier deux axes de travail : culture et promotion touristique.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

### **ARTICLE 1 – Objet**

La coopération entre Bordeaux (Ville et Métropole) et Mont de Marsan Agglomération est formalisée par le présent protocole énonçant les axes prioritaires retenus (article 2), arrétant la gouvernance liée à sa mise en œuvre (article 3) et définissant la durée de l'exercice (article 4).

### **ARTICLE 2 – Axes prioritaires de coopération**

#### **Axe 1 : Culture**

##### ***Éléments de contexte***

Mont de Marsan Agglomération met en œuvre une politique culturelle dynamique autour de trois pôles : Le spectacle vivant, le patrimoine et la lecture publique. L'offre culturelle repose à la fois sur des équipements structurants tels que le Théâtre de Gascogne, bientôt conventionné, et ses trois lieux de diffusion, le Musée Despiau-Wlérick consacré à la sculpture figurative du début du XX<sup>ème</sup> siècle et la médiathèque communautaire, mais également sur des événements ou des coopérations qui permettent d'irriguer l'ensemble des communes membres. Le festival Marsan sur Scènes au mois d'août déploie une programmation de spectacle en itinérance à travers l'agglomération, le festival Arte Flamenco organisé début Juillet en partenariat avec le Conseil départemental des Landes ou encore la triennale Mont de Marsan Sculptures, dont la prochaine édition aura lieu à l'automne 2019, permettent d'affirmer le rayonnement culturel et l'attractivité du territoire. Cette offre repose également sur d'autres structures culturelles associées telles que la Scène de musique actuelle 'CaféMusic', le Centre d'art contemporain ou encore le festival Atout Cœurs organisé sur la commune de Benquet.

La Ville de Bordeaux développe une politique culturelle définie dans le cadre du DOC (Document d'orientation culturelle), document cadre présenté en conseil municipal du 27 octobre 2014 et déclinant les grands axes d'action en collaboration avec les structures du territoire et dans le cadre notamment des saisons culturelles, événement biennal de Bordeaux (Liberté ! 2019). Autour des grands enjeux évoqués (1. Donner l'envie de culture, 2. Favoriser la création et l'innovation et 3. La culture facteur d'attractivité et de rayonnement), la Ville de Bordeaux a décliné un grand nombre d'actions et de dispositifs pour mettre en œuvre sa politique dans tous les champs artistiques

(spectacle vivant et musiques, arts visuels, patrimoine, lecture publique...) tout en s'appuyant sur les institutions de la Ville (Opéra, CDN-centre dramatique national, CDCn-centre de développement chorégraphique national, scène conventionnée, SMAC-scène de musiques actuelles, Musées d'Aquitaine, des Beaux-Arts, des Arts décoratifs et du design, Capc-centre d'arts plastiques contemporains, Muséum...).

### ***Propositions :***

Dans le domaine du spectacle vivant, le Théâtre de Gascogne coopère déjà depuis plusieurs années avec des lieux bien identifiés de la Métropole Bordelaise, tels que l'Opéra national de Bordeaux, le Carré-Colonnes à St-Médard-en-Jalles et Blanquefort, ou encore Le Pin Galant à Mérignac. Les différentes scènes labellisées du territoire bordelais pourraient voir leur collaboration renforcée par une circulation plus fluide des œuvres entre les deux villes ainsi que par une collaboration accrue avec le TnBA notamment (itinérances de formes légères, participation à des groupes de programmation...).

Ce travail en réseau pourrait se poursuivre et s'enrichir de nouveaux partenaires culturels identifiés au sein de la métropole bordelaise.

Dans le domaine muséal, une coopération est engagée entre le musée Despiau-Wlérick, labellisé musée de France, et plusieurs acteurs culturels implantés sur le territoire de Bordeaux Métropole. Ainsi, en 2019, un partenariat est défini avec le FRAC Aquitaine par le prêt de plusieurs œuvres dans le cadre de la triennale Mont de Marsan Sculptures. D'autre part, le musée accueille, dans le cadre de son cycle annuel de conférences, la conservatrice de la Cité du vin de Bordeaux (avril 2019).

En matière de coopération et d'échanges culturels, le musée Despiau-Wlérick est en contact régulier avec les musées de Bordeaux, notamment le musée des Beaux-Arts. Ces échanges s'inscrivent dans une mise en réseau des musées au niveau régional, notamment à travers les différentes commissions scientifiques des musées de France.

Cette coopération pourrait se développer à travers la coproduction d'expositions ou l'accueil d'expositions itinérantes.

La thématique de l'art dans l'espace public est par ailleurs une identité partagée par la métropole bordelaise et Mont de Marsan. Le programme de commande d'œuvres d'art contemporain piloté par Bordeaux Métropole et la démarche « Mont de Marsan, ville de sculpture » peuvent se rejoindre à travers des axes de travail communs : échange d'expertise en matière d'art public, itinérance d'œuvres de la commande artistique métropolitaine, prêt d'expositions...

D'autre part, dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Culturel et Scientifique du musée Despiau-Wlérick, l'expérience bordelaise dans le domaine muséal, notamment à travers ses chantiers de rénovation (Musée des Beaux-Arts, Museum d'Histoire Naturelle...) comme son travail concernant l'expérience visiteur, pourrait être bénéfique pour la démarche de Mont de Marsan à travers des partenariats axés sur la formation, l'échange d'expériences et de savoir-faire en matière de muséologie.

Les trois collectivités restent attentives aux domaines de coopération non évoqués qui pourraient apparaître dans le cadre de cette coopération et qui pourraient faire l'objet de collaborations futures.

## **Axe 2 : Promotion touristique**

### ***Éléments de contexte***

Avec un bilan touristique en constante augmentation depuis plusieurs années, Bordeaux attire par son patrimoine architectural, ses aménités urbaines, son foisonnement culturel et son vignoble. La Métropole (qui détient désormais la compétence tourisme suite au transfert des communes membres) développe son activité touristique autour de trois axes majeurs : le tourisme d'affaires avec des infrastructures d'accueil d'événement de grande envergure, le tourisme d'agrément autour d'une destination aussi bien urbaine que nature et le tourisme de proximité qui a pour but de mettre en

valeur l'offre de loisirs des 28 communes ainsi que des territoires environnants. Elle s'appuie sur un office du tourisme et des congrès aujourd'hui métropolitain.

Depuis 2013, Mont de Marsan est dotée d'un office de tourisme, du commerce et de l'artisanat classé "Qualité tourisme" qui a pour objectif de mettre en place des politiques de développement et de promotion touristique mutualisées et contribue par son action à la mise en valeur du territoire. Sa stratégie touristique est axée autour de son image de ville du Sud : ville sportive, fêtes landaises, gastronomie et surtout son offre Nature avec ses grands espaces préservés et valorisés autour d'axes structurants (chemins de Saint-Jacques, Scandibérique), de spots locaux (l'ensemble des itinéraires du Parc Naturel Urbain, chemins de randonnée) et ses sites de visites voisins (Saint-Sever, Marquèze).

### ***Propositions***

Engager des actions de communication réciproques et opérations partenariales, par exemple en valorisant dans un premier temps le ou les grands événements notamment via des actions web, invitant à l'organisation de courts séjours et parenthèses inattendues dans chaque territoire.

## **ARTICLE 3 – Gouvernance**

La coopération entre les deux territoires s'appuiera sur le dispositif de gouvernance suivant :

### **> Comité de pilotage**

Co-présidé par le président de Bordeaux Métropole, le Maire de Bordeaux et le Président de Mont de Marsan Agglomération (ou leurs représentants), il se réunit une fois par an en présence des élus concernés par les thématiques de la coopération et a pour rôle :

- de s'assurer de l'avancement des actions et valider les résultats obtenus,
- de proposer le cas échéant de nouveaux axes de coopération,
- de trancher sur toute question liée à la coopération entre les deux territoires.

Compte tenu des thématiques abordées et des compétences territoriales, ce comité peut associer, le cas échéant, d'autres acteurs territoriaux (collectivités, acteurs locaux...).

### **> Comité de suivi**

Co-présidé par les directeurs généraux des services (ou leurs représentants), il a pour rôle :

- de s'assurer de la mise en œuvre des décisions du comité de pilotage,
- de faciliter l'implication des acteurs du territoire,
- de préparer le Comité de pilotage annuel.

Il se réunit au minimum une fois par an et comprend a minima les représentants des directions concernées par les actions à l'ordre du jour, ainsi que des acteurs des territoires (publics ou privés) dont la présence est pertinente selon l'ordre du jour.

Des groupes de travail associant et impliquant les partenaires concernés peuvent être mis en place par le comité de suivi. Ils ont pour principale mission l'engagement et le suivi des actions de coopération.

## **ARTICLE 4 – Durée**

La durée du présent protocole est de 3 ans.

Il sera renouvelable sur la base du souhait express et partagé des collectivités signataires.

A Bordeaux, le

**Charles Dayot**  
Président Mont de Marsan Agglo  
Maire de Mont de Marsan

**Nicolas Florian**  
Maire de Bordeaux

**Patrick Bobet**  
Président  
Bordeaux Métropole